

**DÉLIBÉRATION N° 2019-07 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ADAC 65**



M. PÉLIEU, Président

présent

**1<sup>er</sup> Collège (Conseillers départementaux) :**

C. ROBIN RODRIGO (Vallée des Gaves)

présente

B. VERDIER (Les Coteaux)

excusé représenté par B. POUBLAN (Vic-en-Bigorre)

P. PÉRALDI (Vallée de la Barousse)

présente

J. GUILHAS (Val d'Adour Rustan Madiranais)

présent

L. ARMARY (Vallée des Gaves)

excusé représenté par J. BRUNE (Haute Bigorre)

I. LOUBRADOU (Moyen Adour)

excusée représentée par M. LAMON (Les Coteaux)

J. BURON (Bordères-sur-l'Échez)

présent

G. ASTUGUEVIEILLE (Ossun)

présent

**Excusé(es) :** B. VINUALÈS (Lourdes 2) ; M. BEYRIÉ (Neste, Aure et Louron) ; C. VILLÉGAS (Ossun).

**Assistaient au C.A. :**

***En tant que membre suppléant du 1<sup>er</sup> Collège :*** C. AUTIGEON (Val d'Adour Rustan Madiranais) ; A. SOUQUET (Bordères-sur-Échez).

**2<sup>ème</sup> Collège (Maires et Présidents d'EPCI) :**

B. SOUBERBIELE (Betpouey)

présent

B. LUSSAN (Tostat)

présent

D. LACASSAGNE (Sinzos)

présent

P. VIGNES (Laloubère)

excusé représenté par G. ARA (Campan)

J.F. LAFFONT

démissionnaire

P. CARRÈRE (Com Com Aure Louron)

présent

C. ALÉGRET (Com Com Pouyastruc Tournay)

présent

R. DUBERTRAND (représentant Com Com Adour Madiran)

présent

**Excusé(es) :** C. RÈME (Tibiran-Jaunac) ; Michel DUBOSC (représentant délégué Com Com Pays de Trie et du Magnoac).

Assistaient au C.A. :

*En tant que membre suppléant du 2<sup>ème</sup> Collège* : J.C. CASTÉROT (Geu) ; F. LOUMAGNE (Castelnau-Rivière-Basse) ; A. DUCASSE (Galan) ; N. PEREIRA DA CUNHA (Com Com Pyrénées Vallée des Gaves) ; R. MARROT (Com Com Neste Barousse).

**ADAC 65** : D. TULSA (directeur), L. MICHAUT (adjointe au directeur, responsable du pôle juridique & administratif), B. DUBOSC (chargée de mission - conseiller juridique), K. TALAZAC (chargée de mission - conseillère juridique), N. MAINGUY (assistante de direction), R. ROSATO (chargé de mission AMO), J. FALLIÉRO (chargé de mission AMO), P. PÉNINOU (chargé de mission AMO), M. LATAPIE (chargé de mission AMO).

Paierie Départementale : J.P. SENSEBE (Payeur Départemental).

**Secrétaire de séance** : Philippe Carrère (Arreau).

Le quorum est atteint.

**Vu** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 10 décembre 2010 approuvant les statuts de l'Agence Départementale d'Accompagnement aux Collectivités (ADAC 65) ;

**Vu** la délibération de l'Assemblée Constitutive de l'ADAC 65 en date du 27 septembre 2012 approuvant notamment les statuts de l'ADAC 65 ;

**Vu** la délibération de l'Assemblée Générale du 5 juin 2014 portant sur la désignation des membres du Collège n° 2 (Communes et EPCI) siégeant au sein du Conseil d'Administration de l'ADAC 65 ;

**Vu** la délibération de l'Assemblée Départementale en date du 27 avril 2015 portant sur la désignation des membres du Collège n° 1 (Département des Hautes-Pyrénées) siégeant au sein de l'assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'ADAC 65 ;

**Vu** la délibération n° 2017-03 de l'Assemblée Générale du 22 juin 2017 portant désignation des représentants du collège des EPCI au sein du Conseil d'Administration de l'ADAC 65 et la délibération n° 2017-04 du Conseil d'Administration en date du 22 juin 2017 portant désignation du 3<sup>ème</sup> Vice-Président issu du collège des EPCI au sein du Conseil d'Administration de l'ADAC 65.

**Vu** le procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 juin 2019 ;

# DELIBÈRE

**Article 1** : le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité :

- l'évolution de la position administrative des agents de l'ADAC,
- la mise à jour du tableau des emplois de l'Agence.

**Article 2** : le présent acte fait l'objet des formalités suivantes :

- transmission au Représentant de l'État, service du Contrôle de légalité,
- publication au recueil des actes administratifs,
- insertion au registre des délibérations.

